

Fiche de données de sécurité

conformément à REACH règlement n° 1907/2006/CE et n° 2015/830/UE

REF: 985087	NANOCOLOR Sulfate 1000	Page: 1/8
Date d'impression: 01.10.2019	Date de révision: 25.07.2018	

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

REF 985087
 Nom commercial NANOCOLOR Sulfate 1000

Numéro(s) d'enregistrement REACH : voir la rubrique 3.1 / 3.2 ou
 Numéro d'enregistrement pour cette substance(s) n'existe pas, puisque le tonnage annuel ne nécessite pas d'inscription ou la substance ou son utilisation sont dispensées d'enregistrement.

20 x 5 mL Sulfate 1000 (R0)
 1 x 2 g Sulfate 1000 (R2)

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes

Produit pour l'analyse.
 Assignation à des scénarios d'exposition selon REACH, RIP 3.2 Codes: SU 0-2, PC 21, PROC 15, AC 0
 Le scénario d'exposition est intégrée dans les sections 1-16.

Utilisations déconseillées

Aucune donnée disponible

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant
 MACHEREY-NAGEL GmbH & Co. KG
 Neumann-Neander-Str. 6-8, 52355 Düren, Allemagne
 Tél. +49 2421 969 0 E-mail: sds@mn-net.com (msds@mn-net.com)

Importateur France
 MACHEREY-NAGEL EURL
 1, rue Gutenberg, F-67722 Hoerd, Tél. 0388 68 22 68 E-mail: sales-fr@mn-net.com

Importateur Suisse
 MACHEREY-NAGEL AG
 Hirsackerstr. 7, CH-4702 Oensingen, Tél. 062 388 55 00 E-mail: sales-ch@mn-net.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

FRANCE : INERIS/ORFILA, tél. +33 (0)1 45 42 59 59
 SUISSE : Centre Suisse d'Information Toxicologique (STIZ), 8032 Zürich, tél. depuis la Suisse 145/ international +41 44 251 51 51
 ALLEMAGNE : Centre national d'informations toxicologiques (GGIZ), 99089 Erfurt, tél. +49 361 730 730

S'il arrivait qu'un bloc de texte ne soit pas disponible en français, il sera formulé en anglais.

Les versions actualisées de nos fiches de données de sécurité (22 langues) sont à votre disposition sur Internet : <http://www.mn-net.com/SDS>

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.0 Classification du produit



Mention d'avertissement	DANGER
Mention de danger	Classes/catégories de danger
H301	Tox. aiguë 3 ingest.
H332	Tox. aiguë inh. 4

Fiche de données de sécurité

conformément à REACH règlement n° 1907/2006/CE et n° 2015/830/UE

REF: 985087

NANOCOLOR Sulfate 1000

Page: 2/8

Date d'impression: 01.10.2019

Date de révision: 25.07.2018

2.1 Classification de la substance ou du mélange

5 mL Sulfate 1000 (R0)

Mention d'avertissement - Ne requiert aucun étiquetage des substances dangereuses
Aucune classe de danger

2 g Sulfate 1000 (R2)



GHS06 GHS07

Mention d'avertissement DANGER

Mention de danger	Classes/catégories de danger
H301	Tox. aiguë 3 ingest.
H332	Tox. aiguë inh. 4

2.2 Éléments d'étiquetage

Selon le « Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques » (CLP/GHS), il y a seulement le symbole(s) et l'identificateur(s) de produit qui doivent figurer sur les emballages intérieurs (CE 1272/2008 Annexe I - 1.5.1.2). Les emballages intérieurs jusqu'à 10 mL nécessitent un maximum de 2 symboles (Annexe I - 1.5.2.4.1 / 2).

Les substances ou mélanges appartenant aux catégories de dangers les moins graves et dotés de la mention d'avertissement **ATTENTION ne requièrent pas** de marquage avec les phrases H et P dans une quantité **jusqu'à 125 mL** (CE 1272/2008 Annexe I - 1.5.2).

5 mL Sulfate 1000 (R0)

Ne requiert aucun étiquetage des substances dangereuses
Mention d'avertissement: -

2 g Sulfate 1000 (R2)



GHS06 GHS07

Mention d'avertissement: DANGER

H301
Toxique en cas d'ingestion.

P280sh, P301+310, P405
Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux. EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. Garder sous clef.

2.3 Autres dangers

Effets nocifs physico-chimiques éventuels

Effets nocifs éventuels sur les personnes et symptômes éventuels

Même en faible quantité, entraîne de graves conséquences pour la santé, voire la mort en cas d'ingestion, . Même en faible quantité, entraîne de graves conséquences pour la santé en cas . -

Effets nocifs éventuels sur l'environnement

Respecter l'environnement. Ne pas jeter n'importe où.

PBT : Non applicable

vPvB : Non applicable

Fiche de données de sécurité

conformément à REACH règlement n° 1907/2006/CE et n° 2015/830/UE

REF: 985087

NANOCOLOR Sulfate 1000

Page: 3/8

Date d'impression: 01.10.2019

Date de révision: 25.07.2018

Autres dangers

RUBRIQUE 3: Composition/Informations sur les composants

3.1 Substances ou 3.2 Mélanges

5 mL Sulfate 1000 (R0)

Substance : *acide chlorhydrique* N° CAS : 7647-01-0
 Classification : H290, Met. Corr. 1, H314, Skin Corr. 1B, H331, Acute Tox. 3 inh.
 Formule : HCl·H₂O
 N° d'enregist.REACH : 01-2119484862-27-xxxx
 N° CE : 231-595-7 N° Id : 017-002-01-X
 Concentration : 0,1 - <1 %
 selon GHS : Les critères de classification ne sont pas remplis.

2 g Sulfate 1000 (R2)

Substance : *chlorure de baryum* N° CAS : 10361-37-2
 Classification : H301, Acute Tox. 3 oral, H332, Acute Tox. 4 inh.
 Formule : BaCl₂
 N° d'enregist.REACH : 01-2119502547-42-xxxx
 N° CE : 233-788-1 N° Id : 056-004-00-8
 Concentration : 83 - <100 % Facteur de corrélation: x 0.66 (= %Ba)
 La classification se réfère au pourcentage en poids du métal (conformément à l'annexe VI du règlement CLP 2008/1272/CE, 1.1.3.2 Note 1)
 selon GHS : H301, Acute Tox. 3 oral, H332, Acute Tox. 4 inh.

3.3 Indications complémentaires

Lorsqu'ils ne sont pas répertoriés, des mélanges ajoutés avec de l'eau [N° CAS 7732-18-5] à 100%.

Libellé des phrases H et P : voir rubrique 16.1

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Transporter le blessé à l'air frais, hors de la zone de danger. Le garder au calme, limiter la déperdition de chaleur. Demander une assistance médicale. Montrer au médecin l'emballage du produit, le mode d'emploi ou cette fiche de données de sécurité.

4.1.1 Après contact avec la peau

Enlever les vêtements contaminés. Laver soigneusement la peau ou les muqueuses à l'eau courante. Si possible, utiliser du savon.

4.1.2 Après contact avec les yeux

Rincer avec de l'eau courante, un flacon lave-œil ou une douche en maintenant bien écartées les paupières de l'œil affecté tout en protégeant l'œil non atteint.

4.1.3 Après inhalation

Après l'inhalation de brouillards ou de vapeurs, faire respirer de l'air frais ; libérer les voies respiratoires. En cas de vomissement et de perte de connaissance, placer le blessé dans la position latérale de sécurité et libérer les voies respiratoires.

4.1.4 Après ingestion

Après une ingestion, faire immédiatement boire beaucoup d'eau additionnée de charbon actif.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

4.3 Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

INTOXICATION : traiter par une thérapie symptomatique. Stabiliser la respiration, l'activité cardiaque et la circulation du sang. Rapidement éliminer la substance de l'organisme. Faire vomir de manière purement mécanique ou donner du charbon sous forme de comprimés ou encore administrer des préparations d'hydroxyde d'aluminium. Accélérer le passage intestinal (donner 2 grandes cuillères de sulfate de sodium dissous). Éventuellement lutter contre la douleur en recourant à la sédation. Lutter contre le choc. Après inhalation d'un aérosol corrosif, exécuter un traitement prophylactique contre l'œdème pulmonaire.---

Fiche de données de sécurité

conformément à REACH règlement n° 1907/2006/CE et n° 2015/830/UE

REF: 985087

NANOCOLOR Sulfate 1000

Page: 4/8

Date d'impression: 01.10.2019

Date de révision: 25.07.2018

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Utiliser des extincteurs appropriés à la classe d'incendie de l'environnement, ou, le cas échéant, une couverture anti-feu. Tous les moyens d'extinction tels la MOUSSE, l'EAU PULVÉRISÉE, la POUDRE CHIMIQUE SÈCHE, la NEIGE CARBONIQUE, peuvent être utilisés.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Formation de mélanges vapeur-air irritants ou nocifs pour la santé. ---

5.3 Conseils aux pompiers

Le produit ne requiert aucun équipement de protection. Les emballages brûlent comme du papier ou du plastique. Utiliser de l'eau pulvérisée pour précipiter le brouillard formé. Recueillir l'eau d'extinction. Utiliser seulement un équipement auxiliaire résistant aux produits chimiques.

Au besoin, utiliser un appareil respiratoire indépendant de l'air ambiant (appareil autonome) et en cas de pollution massive, porter un vêtement de protection contre les produits chimiques (combinaison de protection totale).

5.4 Indications complémentaires

Danger éventuel pour l'environnement **seulement en cas de dégagement d'assez grandes quantités** de la substance ou des produits de décomposition. ---

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Ne pas respirer les vapeurs. Lors de la manipulation, porter des gants de protection appropriés (voir 8.2.2). Le personnel doit être initié périodiquement aux dangers et mesures de protection conformément aux instructions du plan de sécurité. Respecter les restrictions d'emploi.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

pas nécessaire

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Immédiatement absorber le liquide écoulé avec un agglomérant universel. Confier la substance absorbée aux autorités compétentes en vue de son élimination. Nettoyer le sol et les objets souillés avec beaucoup d'eau. Recueillir les petites quantités, les diluer dans de l'eau et les jeter à l'égout.

6.4 Référence à d'autres sections

voir chapitre 5.4---

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conformément au mode d'emploi ci-joint. Utiliser un récipient de sécurité pour tubes à essai.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Un stockage en toute sécurité est garanti dans l'emballage original de MACHEREY-NAGEL. Les produits en outre classés toxiques sont à conserver sous clé.

Classe de stockage (VCI) :

8B

Classe de pollution des eaux (DE) :

1

7.2.1 Exigences relatives aux entrepôts et récipients

Pour le stockage et le rangement, garder l'emballage original hermétiquement fermé, de manière à empêcher l'accès direct à toute personne étrangère à l'entreprise. Utiliser des suremballages appropriés pour le transport de récipients en verre.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Produit pour l'analyse.

RUBRIQUE 8: Contrôle de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

5 mL Sulfate 1000 (R0)

Substance : *acide chlorhydrique*

CAS No. : 7647-01-0

DNEL : [inh] 8 mg/m³

DNEL = Derived No-Effect Level = Dérivé niveau sans effet pour les travailleurs

PNEC_(eau douce) : 36 µg/L

PNEC = Predicted No Effect Concentration = Concentration prévisible sans effectuée

Valeur CE : [TWA] 5 ppm / 8 mg/m³ ; [STEL] 10 ppm / 15 mg/m³

[TWA] une période de 8 heures en moyenne pondérée dans le temps, [STEL] Limite d'exposition à court terme rapportée à une période de 15 minutes

www.mn-net.com

Fiche de données de sécurité

conformément à REACH règlement n° 1907/2006/CE et n° 2015/830/UE

REF: 985087

NANOCOLOR Sulfate 1000

Page: 5/8

Date d'impression: 01.10.2019

Date de révision: 25.07.2018

Limites d'exposition (VLCT ou VLE) : 5 ppm / 7,6 mg/m³
 TRGS 900 (DE) : 2 mL/m³ / 3 mg/m³
 E/e respirable

Facteur d'exposition à court-terme : 2 (I), Y
 résorption de la peau (H), respiratoire rendu sensible (Sa), rendu sensible la peau (Sh), tératogènes (Z) n'est pas correctement exclu / (Y) certainement exclus
 SUVA(CH) MCT valeur : 2 ppm / 3* mg/m³
 listed in TRGS (DE) : 900

2 g Sulfate 1000 (R2)

Substance : chlorure de baryum CAS No. : 10361-37-2
 Valeur CE : 0,5_{Ba} e mg/m³
 [TWA] une période de 8 heures en moyenne pondérée dans le temps, [STEL] Limite d'exposition à court terme rapportée à une période de 15 minutes

Limites d'exposition (VME) : 0,5_{Ba} mg/m³
 TRGS 900 (DE) : 0,5_{Ba} E mg/m³
 E/e respirable

Facteur d'exposition à court-terme : 1 (I)
 résorption de la peau (H), respiratoire rendu sensible (Sa), rendu sensible la peau (Sh), tératogènes (Z) n'est pas correctement exclu / (Y) certainement exclus
 SUVA(CH) MCT valeur : 0,5 e mg/m³
 listed in TRGS (DE) : 900

8.2 Contrôle de l'exposition

Prévoir une bonne ventilation et aération du local, un sol résistant aux produits chimiques avec écoulement intégré et possibilité de lavage. Veiller à une propreté impeccable des lieux de travail.

8.2.1 Protection respiratoire

Aucune recommandation supplémentaire.

8.2.2 Protection des mains

Oui, des gants selon EN 374 (temps de perméation >30 min - classe 2), en PVC, en latex naturel, en Neopren, ou en nitrile (par exemple de Ansell ou de KCL). Tous gants en latex résistants aux produits chimiques (avec code EN 374-3 classe 1) peuvent être utilisés temporairement.

8.2.3 Protection des yeux

Oui, des lunettes de sécurité à la norme EN 166 avec écrans latéraux intégrés ou la protection enveloppante.

8.2.4 Protection de la peau

Recommandée, pour qu'il ne se produise aucune contamination avec ces substances dangereuses.

8.2.5 Mesures de protection et d'hygiène

Il est interdit de manger, boire, fumer, priser et stocker des aliments dans le local de travail. Passer préventivement de la crème sur les mains. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Enlever les vêtements souillés, les rincer immédiatement à l'eau claire et les faire tremper dans l'eau. Se laver méticuleusement les mains avec de l'eau et du savon en fin de repas et avant les repas ; ensuite appliquer une crème protectrice.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

5 mL Sulfate 1000 (R0)

État/Aspect : liquide Couleur : incolore Odeur : inodore
 Valeur pH : 1-2
 Hydrosolubilité : 0-100 %

2 g Sulfate 1000 (R2)

État/Aspect : poudreux (solide) Couleur : incolore Odeur : inodore
 Valeur pH : 5-8
 Hydrosolubilité : 0-25 %

9.2 Autres informations

Les données pour les autres paramètres des mélanges ne sont pas disponibles, car aucune registration et aucun rapport sur la sécurité chimique est nécessaire.

Propriétés relatives au groupe de substances

Fiche de données de sécurité

conformément à REACH règlement n° 1907/2006/CE et n° 2015/830/UE

REF: 985087

NANOCOLOR Sulfate 1000

Page: 6/8

Date d'impression: 01.10.2019

Date de révision: 25.07.2018

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune autre donnée disponible.

10.2 Stabilité chimique

Aucune instabilité connue

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune autre donnée disponible.

10.4 Conditions à éviter

Ne nécessite pas d'indication. Respecter les températures de stockage marquées. ---

10.5 Matières incompatibles

Éviter le contact avec les bases ou acides forts. ---

10.6 Produits de décomposition dangereux

Les composants/réactifs sont conditionnés séparément de manière sécurisée dans l'emballage original. Par ailleurs, aucune décomposition dangereuse n'est connue durant la période de conservation du produit dans son emballage original.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Les données suivantes sont valables pour les substances pures. Aucune donnée quantitative n'est disponible pour le produit.

5 mL Sulfate 1000 (R0)

Substance : *acide chlorhydrique*
 Canada CEPA 1999 : DSL Yes
 LD50_{orl rat} : 900 mg/kg
 LC50_{drim rbt} : >5010 mg/kg

N° CAS : 7647-01-0

2 g Sulfate 1000 (R2)

Substance : *chlorure de baryum*
 LD50_{orl rat} : 118 mg/kg
 LC_{Loworl hmn} : 11.4 mg/kg

N° CAS : 10361-37-2

Effets aigus : Même en faible quantité, entraîne de graves conséquences pour la santé, voire la mort en cas d'ingestion, . Effets aigus : Même en faible quantité, entraîne de graves conséquences pour la santé en cas de contact direct avec la peau.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Les données suivantes sont valables pour les substances pures.

5 mL Sulfate 1000 (R0)

Substance : *acide chlorhydrique*
 PNEC(eau douce) : 36 µg/L
 PNEC = Predicted No Effect Concentration = Concentration prévisible sans effectuée
 LC50_{fish/96h} : 24.6 mg/L
 EC50_{daphnia/48h} : 0.492 mg/L
 EC50_{pseudokirchneriella subcapitata/72h} : 0.78 mg/L
 Classe de pollution des eaux (DE) : 1 N° WGK: 0238
 Classe de stockage (VCI) : 8 B

N° CAS : 7647-01-0

2 g Sulfate 1000 (R2)

Substance : *chlorure de baryum*
 Respecter l'environnement. Ne pas jeter n'importe où.
 LC50_{leuciscus idus/96h} : 870 mg/L
 EC50_{daphnia/48h} : 21.9 mg/L
 Classe de pollution des eaux (DE) : 1 N° WGK: 0025
 Classe de stockage (VCI) : 6.1 B

N° CAS : 10361-37-2

Fiche de données de sécurité

conformément à REACH règlement n° 1907/2006/CE et n° 2015/830/UE

REF: 985087	NANOCOLOR Sulfate 1000	Page: 7/8
Date d'impression: 01.10.2019	Date de révision: 25.07.2018	

- 12.2 Persistance et dégradabilité**
pas nécessaire
- 12.3 Potentiel de bioaccumulation**
pas nécessaire
- 12.4 Mobilité dans le sol**
pas nécessaire
- 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**
Aucune donnée disponible
- 12.6 Autres effets néfastes**
Aucune information supplémentaire disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Retracée cuves de test dans le cycle d'élimination du fournisseur.
 Prière de respecter les directives nationales pour la collecte et l'élimination de déchets de laboratoire (code de déchets 16 05 06). Utiliser des conteneurs bien hermétiques.

13.1 Méthodes de traitement des déchets

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- 14.1 Numéro ONU : 3316**
- 14.2 Proper shipping name : Chemical Kit / Désignation officielle de transport de l'ONU : TROUSSE CHIMIQUE**
- 14.3 Classe : 9 14.4 Groupe d'emballage : II**
- Transport terrestre*
Code de classification : M11 Code de restriction en tunnels : E
Quantités limitées : selon ADR 3.3.1/251 : voir LQ dans la «Déclaration alternative pour le transport»
- Transport aérien*
PAX : 960 max. poids PAX : 10 KG
CAO : 960 max. poids CAO : 10 KG
- Transport maritime*
EmS : F-A, S-P Catégorie de stockage : A

Ou utilisez la **déclaration alternative pour le transport** :

- 14.1 Numéro ONU : 2811**
- 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU : SOLIDE ORGANIQUE TOXIQUE, N.S.A. (chlorure de baryum en mélange)**
- 14.3 Classe : 6.1 14.4 Groupe d'emballage : II**
- Transport terrestre*
Code de classification : T2
Quantités limitées : 500 g Code de restriction en tunnels : E
Quantités exceptées : E 4
- Transport aérien*
PAX : 669 max. poids PAX : 25 Kg
CAO : 676 max. poids CAO : 100 Kg
- Transport maritime*
EmS : F-A, S-A Catégorie de stockage : B

- 14.5 Dangers pour l'environnement**
pas nécessaire, que de petites quantités de substances dangereuses
- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**
pas nécessaire
- 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**
pas nécessaire

Fiche de données de sécurité

conformément à REACH règlement n° 1907/2006/CE et n° 2015/830/UE

REF: 985087

NANOCOLOR Sulfate 1000

Page: 8/8

Date d'impression: 01.10.2019

Date de révision: 25.07.2018

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

INRS ED 984 AIDE-MÉMOIRE TECHNIQUE, Limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France, actualisée en Juillet 2012

Loi relative à la protection contre les substances dangereuses - Loi allemande sur les produits chimiques (ChemG), actualisée en Août 2013

Ordonnance allemandes pour les substances et préparations dangereuses (GefStoffV) ; version refondue du 26 novembre 2010

Règle techniques allemandes TRGS 200 relative à la classification et au marquage de substances, préparations et produits ; version d'octobre 2011

Brochure / instructions d'utilisation de MN, également sur www.mn-net.com

Recherchez les réglementations spécifiques à votre pays.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

pas nécessaire

RUBRIQUE 16: Autres informations

16.1 Libellé des phrases H et P

16.1.1 Libellé des phrases H

H301 Toxique en cas d'ingestion.
H332 Nocif par inhalation.

16.1.2 Libellé des phrases P

P261sh Éviter de respirer les poussières/vapeurs.
P280sh Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux.
P301+310 EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P405 Garder sous clef.

16.2 Conseils relatifs à la formation

Initiation périodique du personnel aux dangers et mesures de protection liés à la manipulation de substances dangereuses. Initiation ciblée supplémentaire du personnel à la manipulation de ces produits.

16.3 Restrictions d'emploi recommandées

L'usage de ce produit est réservé aux professionnels.

Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes. Voir les dispositions légales en vigueur sur la protection des jeunes au travail ! (94/33/CE)

Respecter les limitations d'emploi pour les femmes enceintes et celles qui allaitent. Voir les dispositions légales en vigueur sur la protection des mères salariées (92/85/CEE) ! Utilisé correctement, le produit ou test individuel présente un faible potentiel de dangers.

16.4 Autres informations

MACHEREY-NAGEL GmbH & Co. KG présente les informations précitées en toute bonne foi conformément au niveau de ses connaissances en date de la révision. Les directives de sécurité décrites répondent exclusivement aux manipulations du produit effectuées en toute sécurité par un personnel suffisamment formé. Le lecteur de ces informations est tenu de s'assurer, au cas par cas, que sa formation et son aptitude satisfont pour la manipulation en toute responsabilité des produits. Les informations communiquées n'ont ni la fonction d'assurer une propriété du produit au sens de prescriptions de garantie, ni d'assumer une garantie quelconque. Elles ne cautionnent donc ni une convention légale contractuelle, ni extracontractuelle. MACHEREY-NAGEL GmbH & Co. KG n'assume aucune garantie pour tous dommages issus de l'usage ou de la confiance apportée aux informations précitées. Pour toute information complémentaire, nous renvoyons à nos conditions de vente et de livraison.

16.5 Sources bibliographiques

Règlement 453/2010/UE REACH - EXIGENCES CONCERNANT L'ÉTABLISSEMENT DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Règlement 487/2013/UE, 4ème adaptation du règlement CLP au progrès technique et scientifique

Règle technique allemande TRGS 900 sur les valeurs limites dans l'air au poste de travail de janvier 2006, version 12/2017

SUVA .CH, Limites d'exposition professionnelle 2016, valeurs CMT/MAK 11.2017

KÜHN, BIRETT notices concernant les matières dangereuses sur le lieu de travail

Raison de la révision :

03/2016 L'adaptation de la règlement 1221/2015/UE